

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-338**

## RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-115 PLAN D'URBANISME DE LA VILLE D'ASBESTOS (MAINTENANT VAL-DES-SOURCES) (Ancien terrain de balle Trois-Lacs)

**ATTENDU** QUE la Ville de Val-des-Sources à le pouvoir, en vertu de la Loi, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le plan d'urbanisme sur son territoire;

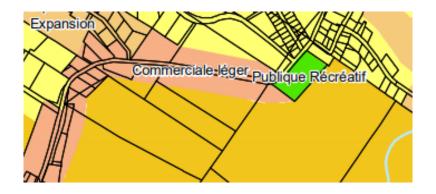
**ATTENDU** QUE la Ville d'Asbestos (maintenant Val-des-Sources) a adopté le règlement numéro 2006-115 : « plan d'urbanisme », en 2006;

À CES CAUSES, qu'il soit par les présentes ordonné et statué et il est ordonné et statué comme suit :

RÈGLEMENT 2022-338 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2006-115 PLAN D'URBANISME DE LA VILLE D'ASBESTOS (MAINTENANT VAL-DES-SOURCES)

ARTICLE 1 – Modification du plan des Grandes affectations du sol (lot 3 172 304)

Le plan des Grandes affectations du sol faisant partie intégrante du plan d'urbanisme est modifié de façon à changer l'Affectation du sol du lot 3 172 304 (ancien terrain de balle boul. Larochelle) pour la faire passer de Publique – récréatif à Commercial léger;



## ARTICLE 2 - Entrée en vigueur

Le règlement entrera en vigueur après les formalités prévues à la Loi.

Adopté

HUGUES GRIMARD, MAIRE

GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER SUPPLÉANT

AL/

Premier projet: Séance extraordinaire du 18 mars 2021

**DEUXIÈME PROJET:** SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

AVIS DE MOTION: SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

Adoption du règlement : séance extraordinaire du 14 juin 2021

AVIS DE CONFORMITÉ MRC : LE 29 NOVEMBRE 2022

PUBLICATION SITE INTERNET DE LA VILLE LE 8 AOÛT 2023

**ENTRÉE EN VIGUEUR:** LE 29 NOVEMBRE 2022